

<p>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE (C.A.R.E.N.E.)</p> <p>DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE</p> <p>ARRETE PORTANT NOMINATION AUX FONCTIONS DE CORRESPONDANT CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)</p> <p>Mme Gaëlle OUVRARD</p>	<p>ARRETE N°2020.00313 DU 09/10/2020</p> <p>Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne,</p> <p>VU la loi 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'améliorations des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,</p> <p>VU le code des relations entre le public et l'administration,</p> <p>CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 330-1 du code susmentionné, les administrations sont tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,</p>
--	---

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Est désignée en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, Mme OUVRARD Gaëlle, Attachée territoriale de conservation du patrimoine, responsable du service commun archives et ressources documentaires.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme OUVRARD Gaëlle, les fonctions qui lui sont dévolues à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées par Mme CHEMIN Fabienne, Assistante de conservation principale 1^{ere} classe, suppléante, responsable de l'unité ressources documentaires.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- notifié aux intéressées
- annexé au registre des arrêtés
- transmis à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification au destinataire.

Saint-Nazaire, le 13 OCT. 2020
Le Président,
David SAMZUN



Transmis à la Préfecture, le 13 OCT. 2020
Affiché le : 13 OCT. 2020
Signature :

Gaëlle OUVRARD, notifié le 16/10/20

Fabienne CHEMIN, notifié le : 16/10/20